

La vie dans l'Esprit

(Ro 5) **Le premier privilège du chrétien est d'être en paix avec Dieu** : établis dans Sa Grâce, ressusciterons pour partager la gloire de Dieu, participerons à son règne sur la terre, et serons régénérés pour vivre éternellement avec Dieu.

(Ro 6) : **La mort et la résurrection de Jésus-Christ nous unit à Lui.** (JN; 17 :11)
...pour marcher en « nouveauté de vie.

(Ro 7) **Par sa mort, Christ nous a libéré de la Loi.** Notre justification ne repose donc pas sur nos mérites mais sur ceux de Christ. *Qu'elle est donc notre part?*
Nous sommes appelés à croire, à placer notre foi en Dieu par Jésus-Christ.

(Ro 8) **Dieu nous donne son Saint-Esprit** afin que nous puissions marcher sous Sa direction. **La vie chrétienne c'est la vie dans l'Esprit**, c'est-à-dire une vie animée, soutenue, dirigée et enrichie par l'Esprit-Saint.

Son action s'opère dans **4 domaines particuliers** :

1^e domaine : Marcher par l'Esprit

La justice exigée par la loi, ne peut être réalisée en nous que si nous « **ne marchons pas sous l'empire de la chair mais de l'Esprit** », en suivant ses incitations et en nous soumettant à son autorité.

Notre pensée joue un rôle important : Notre manière de vivre est commandée par notre façon de voir les choses (Prov;23 :7) *comme l'homme pense en son âme ainsi est-il en lui-même* = Nos pensées régissent nos comportements

Le Saint Esprit qui anime notre nouvelle nature nous amène à obéir de cœur à la loi, non pas pour nous justifier ! Mais obéir par amour envers Dieu.

C'est donc notre privilège comme enfant de Dieu d'avoir en nous l'Esprit pour combattre et enlever le péché qui est en nous.

(V 10 -11) Démontre l'effet de la présence du St-Esprit en nous : *Si Christ est en vous... et : Si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous... Quel en est donc l'effet? C'est la vie* : la vie pour notre esprit maintenant et la vie pour notre corps au dernier jour car le St-Esprit est « l'Esprit de vie ». Nous sommes redevables au Saint-Esprit et avons le devoir de mener la vie que l'Esprit produit en nous, une vie de sainteté. *Si nous vivons dans l'Esprit, nous avons l'obligation de marcher selon l'Esprit.*

Nous sommes appelés, par l'Esprit, à faire mourir les actions de la chair et amener toutes pensées captive à l'obéissance de Christ. On ne peut pas revêtir Christ si on ne se dépouille pas de notre ancienne vie, manière de vivre, de penser, et d'agir!
Ainsi ne rien faire qui soit en contradiction avec la vie de l'Esprit en nous, mais bien plus de la nourrir, la développer.

2^e domaine : Notre identité

(Ro 8: 14 - 17) *Il atteste à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu.*

Tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu : *Ce n'est pas un esprit de servitude, mais d'adoption ou de fils.*

Il fait de nous des fils et des filles non des esclaves et nous fait entrer dans une relation nouvelle et intime par laquelle nous nous approchons de Dieu comme un Père. Bien plus, il est le garant permanent de la position qu'il nous donne. Quand nous crions ABBA PÈRE ! (v-15-16) Montre que le témoignage intérieur de l'Esprit nous est donné quand nous prions, quand notre esprit est en communion avec Dieu.

Étant enfants de Dieu nous sommes alors héritiers : héritiers de Dieu et cohéritiers de Christ. Toute la vie chrétienne est une identification à Christ, si nous avons la position de fils, nous partagerons son héritage et sa gloire.

3^e domaine: L'Esprit est le garant de notre héritage

Notons que les souffrances et la gloire ne sont pas comparable parce que la gloire à venir dépassera largement toutes les souffrances présente.

(Éph 1 :.13-14)....*C'est cet Esprit qui constitue l'acompte de notre héritage en attendant la délivrance du peuple que Dieu s'est acquis. Ainsi tout aboutit à célébrer sa gloire.*

Ce glorieux héritage à venir est une conviction non pas fondée non sur notre raison mais sur le témoignage de l'Esprit lui-même...et nous goûtons déjà les prémices de cet héritage par Sa présence en nous. Il est plus qu'une garantie, il est l'avant-goût. Paul l'appel les arrhes (les *premiers acomptes dans un acte de vente qui garantit que la somme totale sera payée plus tard*).

4^e domaine : Il vient au secours de notre faiblesse.

Il nous aide dans notre inaptitude à prier. L'inspiration du Saint-Esprit est tout aussi nécessaire que la médiation de Fils pour pouvoir s'approcher de notre Père dans la prière.

On ne trouve pas toujours les mots qui puissent exprimer notre pensée, nous gémissons alors dans des soupirs inexplicables. D'autre fois accablé par le péché présent, nous pouvons seulement gémir avec des soupirs que les mots ne peuvent rendre. Lorsque nous soupirons ainsi, c'est le Saint-Esprit lui-même qui sonde nos cœurs et celui de Dieu et qui intercède en notre faveur

En conclusion :

L'Esprit qui habite « lui-même » en nous, nous renouvellent par sa puissance, nous garde, nous convainc et nous instruit dans la vérité, nous console et nous secours dans notre faiblesse, nous annonce Christ, nous le révèle et nous le manifeste de manière éclatante. Parfois, Il nous précède, nous pousse hors des sentiers, en dehors de nos zones de confort pour nous sanctifier. Par lui Dieu vient émonder nos vies de tout ce qui nuit à l'épanouissement de Christ en nous, nous amène à la repentance afin que Christ puisse habiter dans nos cœurs dans toute sa plénitude.